

## OBJET

Cette directive administrative a comme objectif d'établir les modalités et le processus régissant la représentation de l'AGÉFO au sein d'organismes et comités externes.

L'AGÉFO exerce son leadership auprès d'organismes externes dans le but de représenter l'intérêt des membres et de contribuer à l'avancement de l'éducation en langue française.

## MODALITÉS

L'AGÉFO assure une représentation continue et ponctuelle auprès de diverses autorités compétentes.

Représentation continue :

- Institut de leadership en éducation (ILE) - Comité directeur
  - Les membres du comité directeur collaborent pour modéliser un leadership stratégique de haut calibre en vue d'établir une orientation et de mettre en œuvre des lignes directrices.
  - La présidence et la direction générale sont les représentants de l'AGÉFO
- Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (CFORP) - Conseil d'administration
  - Le Conseil d'administration appuie le CFORP dans sa mission d'être au service des conseils scolaires catholiques et publics de langue française du Canada, le CFORP fournit des services et produit des ressources pour appuyer l'épanouissement et l'amélioration continue de l'éducation.
  - La direction générale est la personne représentant l'AGÉFO.
- Conseil des associations en éducation pour les avantages sociaux/ Education Council Of Association For Benefits (CAEAS\_ECAB) - Conseil d'administration
  - L'organisation du CAEAS-ECAB est essentielle pour permettre aux employés non syndiqués du secteur de l'éducation d'avoir leur mot à dire dans la mise en place et la gouvernance continue de la nouvelle FSSBE.
- Council Of Ontario Directors of Education (CODE) - Comité exécutif  
C'est la voix commune des directions de l'éducation auprès des instances gouvernementales et de diverses associations.
  - La direction générale est la personne représentant l'AGÉFO.

Représentation ponctuelle :

- Regroupements ou comités définis par l'AGÉFO (voir annexe)  
Certains membres sont nommés par le conseil d'administration ou se portent volontaire pour siéger sur divers comités.

## PROCESSUS - REPRÉSENTATION CONTINUE

Pour les comités autres que CAEAS-ECAB, la présidence ou la direction générale ou les deux représentent l'AGÉFO à ces instances. La présidence peut, au besoin, déléguer à un autre membre du conseil d'administration le rôle de siéger à sa place.

**CAEAS-ECAB** : la membricité pour siéger à ce comité suivra le processus suivant :

- Inviter les membres à poser leur candidature selon le profil établi ; (profil et processus à développer et à mettre en annexe en temps opportun)
- Le CA de l'AGÉFO fera la sélection finale de la personne retenue.

### **PROCESSUS - REPRÉSENTATION PONCTUELLE**

La liste des personnes représentant l'AGÉFO à divers comités est mise à jour annuellement.

Le processus de sélection se fait selon l'expertise et l'intérêt des membres à participer aux comités ponctuels.

### **DEVOIR DES MEMBRES REPRÉSENTANT L'AGÉFO**

Les membres représentant l'AGÉFO aux organismes ou comités doivent :

- Assister aux réunions de ces comités ou organismes
- Représenter les positions et les intérêts de l'AGÉFO
- Faire rapport aux réunions du conseil d'administration de l'AGÉFO- [lien vers le gabarit](#)
- Assister aux autres réunions, conférences, séminaires, événements pour représenter l'AGÉFO pour le profit de ces associations et de l'AGÉFO